

reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le

23 JUN 2023

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :

Le 06 juin 2023

Nombre de délégués :

En service : 34
Présents : 20
Votants : 20

N°01-CS13062023

Objet : Statuts du SMB Cisse

Avis : favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

19/06/2023

Publication / notification le :

20/06/2023

L'an deux mille vingt trois
Le mardi treize juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présent.e.s :

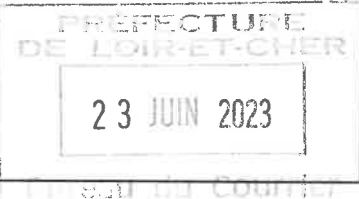
Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Marinette DUVOUX, Catherine MEUNIER, Sophie LEBERRE

Messieurs Henri BURNHAM, Philippe DARIDAN, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Jean-Marc LABBE, Didier MOELO, Christian PALCOWSKI, François OURY, Gérard SERER, Jean-Michel LENA, Daniel BORDIER, Marc GAULANDEAU, Alban LIWOUNGKI, Pascal CONZETT, Lionel RANVAL

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Héloïse GORNARD et Monsieur Valentin BAHE

Etaient excusé.e.s : Mesdames Catherine LHERITIER, Messieurs Benjamin CACHEUX, Bertrand LANOISELEE, Dimitri MULTEAU, Gérald LECLERCQ, Joël DRONIOU, Jean COLY

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER



Statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse – Périmètre d'intervention, compétences, clé de cotisation et conseil syndical

Vu l'article L5211 du CGCT relatif à la modification des statuts d'établissement intercommunaux,

La dernière révision des statuts du SMB Cisse a été approuvée par délibération du Conseil Syndical en date du 06 juin 2017 puis actée par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017.

Depuis lors des changements sont souhaités et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire concernant :

- Le périmètre d'intervention : compétence sur l'ensemble du périmètre des EPCI adhérents se situant dans le bassin de la Cisse (actuellement le SMB Cisse est compétent uniquement sur le territoire des communes qui adhéraient en direct avant la GEMAPI de 2018).
- Les compétences,
- La clé de répartition : l'accent est mis sur le cours principal de la Cisse (4/10) et le réseau affluent est pris en compte à minima (1/10)
- Le nombre de délégués du Conseil Syndical

Sur proposition du président après avis du Bureau en date du 09/06/2022, du 11/10/2022 et du 31/05/2023 ;

Le Conseil Syndical :

- **Valide** la modification des statuts du SMB Cisse à/c du 01/01/2024 tel que présenté dans le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

